

DECISION DG n°2013-399**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé****LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1er mai 2012 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- M. Maraninchi (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : A l'article 3 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée, le troisième tiret est ainsi rédigé « - Madame CANARELLI (Tiphaine) est nommée chef du pôle information des professionnels et du public, par intérim. ».

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **6 NOV. 2013**
Le Directeur Général

Pr Dominique MARANINCHI